



Actualités protection des eaux



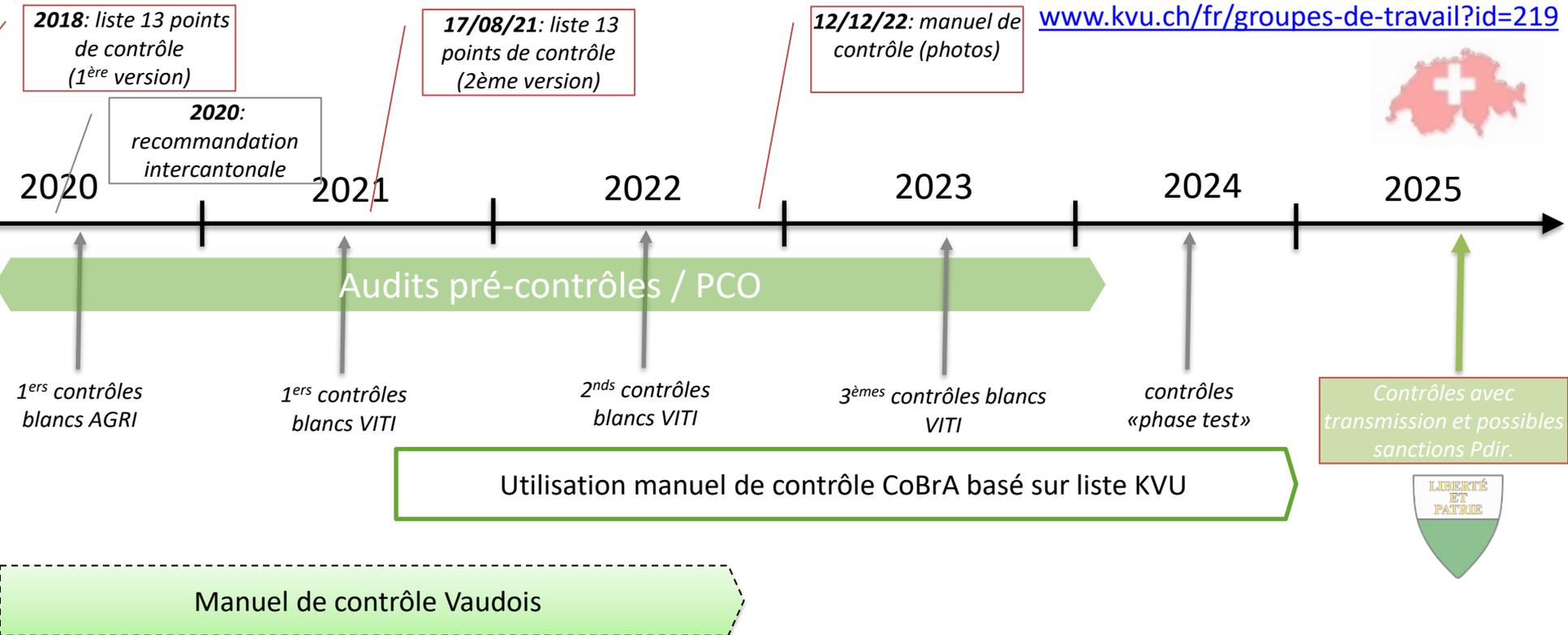
Hiver 2024

Protection des eaux: 13 points contrôle

Réglementation et contrôles

LEaux: 1991 Art. 6 Principe

Liste des éléments à contrôler OCCEA / KVU-CCE-CCA





Réglementation et contrôles

Organisme de contrôle pour les exploitations agricoles:

- CoBrA/ Bioinspecta/BioTestAgro

En cas de manquement:

- **Catégorie A: pas de menace imminente**
 - Correction en 1-3 mois
 - Formulaire et preuve envoyés à l'organe de contrôle
- **Catégorie B: menace imminente**
 - Correction en plus de 3 mois, nécessite un permis de construire
 - formulaire rempli par l'exploitant pour indiquer quand et comment il compte résoudre le problème + recontrôle au prochain contrôle PER / Bio).
- Pas de recontrôle spécifique et un minimum de décisions DGE

Réglementation et contrôles

Les exigences ont été résumées en **13 points de contrôle**, couvrant les domaines suivants:

- Constructions en lien avec la protection des eaux (6 points)
- Produits phytosanitaires, fertilisants et carburants (5 points)
- Apports diffus de fertilisants ou de produits phytosanitaires (2 points)

Points de contrôle	
↑	Réservoir à lisier
	Stockage du fumier sur une surface étanche
	Stockage temporaire de fumier en plein champ
	Silos à fourrage et stockage de balles d'ensilage
	Aire de sortie
↑	Place de transvasement lisier
	Stockage de produit pph
	Aire de rangement des pulvés
	Remplissage et nettoyage pulvés
	Stockage carburants, graisses, huiles
↓	Poste de ravitaillement carburants
↑	Pâturages
	Avaloirs et grilles d'eaux claires

Réglementation et contrôles

Réservoir à lisier

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)

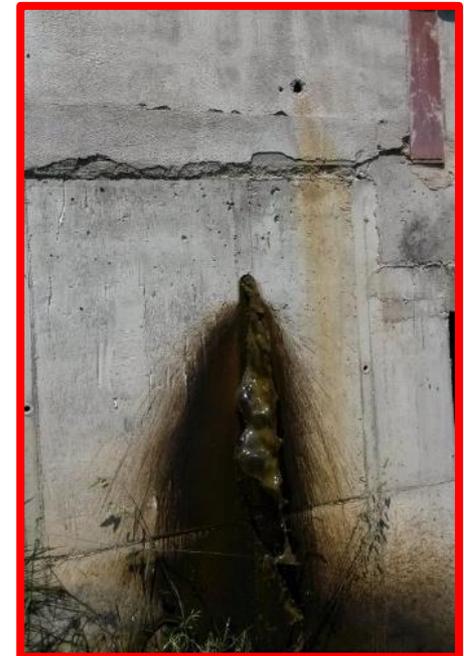
Pas de fuites de lisier visible
Conduites en bon état
Pas de rouille sur les armatures en acier

Non conformités observées

- Fissures importantes avec fuite de lisier



Source : AWEL, ZH



Source : AfU FR

Réglementation et contrôles

Stockage du fumier sur une surface étanche

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)

Pas de fumier entreposé à côté de la fumière.

Aucune fuite visible de jus de fumier.

Non conformités observées

- Fumière qui déborde
- Grille d'eau claire à proximité



Source : PIOCH

Source : Qualinova



Réglementation et contrôles

Silos à fourrage et stockage de balles d'ensilage

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)

Aucune fuite visible de jus d'ensilage autour des silos.

Les conduites visibles ne présentent pas de fissures, pas de trous, etc.

Pas de détérioration visible du béton telle qu'écaillage ou fers à béton visibles.

Aucun écoulement visible de jus de silo autour des balles ou des boudins.

En cas d'entreposage de balles et de boudins d'ensilage sur une aire avec un revêtement, l'eau de l'aire ne doit pas être déversée dans les eaux de surface ou dans un puits drainant.

Non conformités observées

- Dérobées d'automne



Réglementation et contrôles

**Aire d'exercice accessible en permanence pour bovins et porcins
= plus de 2h par jour**

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)

Le revêtement ne présente pas de détérioration visible (p. ex. fissures ou trous), les eaux sont évacuées dans un réservoir à lisier.

Des mesures sont prises pour que les eaux à évacuer ne s'écoulent pas hors de l'aire d'exercice (p. ex. bordure, pente suffisante vers l'orifice conduisant à la fosse à lisier, évacuation des eaux dans la fosse à lisier, etc.)

Pas d'écoulement possible d'eaux à évacuer vers des eaux de surface ou vers une conduite d'eaux pluviales.

Non conformités observées

- Igloos des veaux sur un revêtement non étanche



Réglementation et contrôles

Autres aires d'exercices (les aires d'exercice non permanentes et les aires d'exercice permanentes pour les autres animaux de rente sauf la volaille)

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)

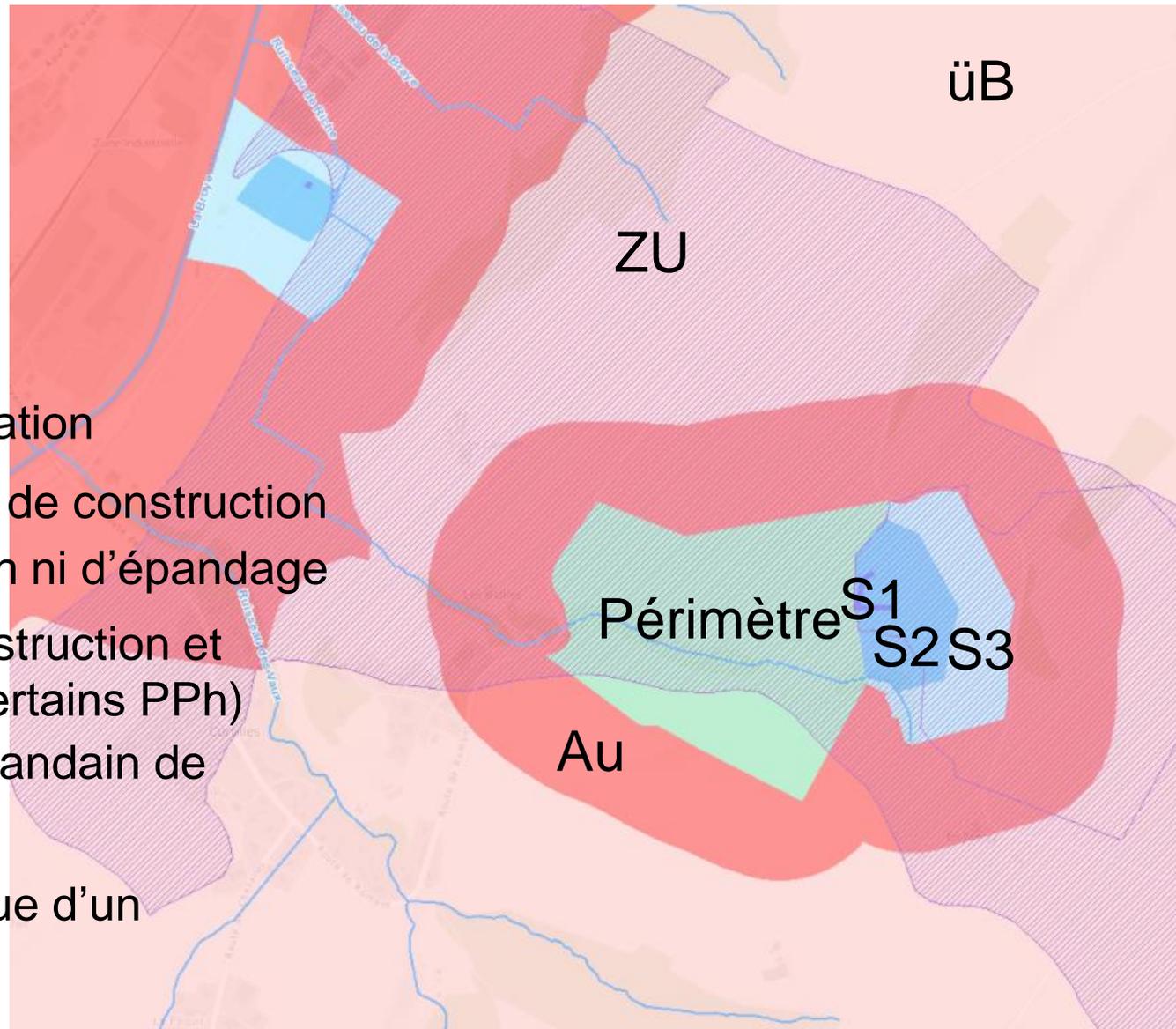
Pas de borbier ni d'accumulation d'excréments.
Évacuation des eaux soit sur un terrain végétalisé suffisamment grand soit dans le réservoir à lisier.
Aucune possibilité d'écoulement ponctuel de lisier ou d'urine dans le terrain alentour, dans des eaux de surface ou dans des conduites d'eaux pluviales.

Non conformités observées



Source : AfU, SG

Zones de protection de l'eau



üB: aucune contrainte

Au: contraintes d'infiltration

Périmètre: contraintes de construction

S1: pas de construction ni d'épandage

S2: contraintes de construction et d'épandage (lisier et certains PPh)

S3: dépôt de fumier et andain de compost interdits

ZU: zone d'étude en vue d'un assainissement

Réglementation et contrôles

Place de transvasement lisier

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)

Aucune possibilité de déversement des eaux à évacuer dans les eaux de surface, les conduites d'eaux pluviales et les puits drainants.

Non conformités observées

- Grille d'eaux claires à proximité



Source : AGRIDEA



Source : Qualinova

Réglementation et contrôles

Stockage de produits phytosanitaires

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)

- Sol ou cuve de rétention sans fissure
- Pas d'orifice d'écoulement (dans sol ou égouts)
- Présence matériaux absorbants
- Toit
- Emballages d'origines, étiquetés
- Entreposage conforme aux fiches de sécurité (ex. produits inflammables)
- Local ou armoire peut être fermé(e) à clef

Non conformités observées

- Absence absorbant
- Bac de rétention trop petit
- Fissures
- Poudres stockées à côté de l'armoire/local phyto
- Stockage hors emballage d'origine
- Phytos posés dans bureau, cour de la ferme...



Réglementation et contrôles

Aire de rangement des pulvérisateurs

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)

À l'abri de la pluie (à l'intérieur, sous avant-toit, sous bâche)

Non conformités observées

/



Réglementation et contrôles

Remplissage et nettoyage pulvérisateurs

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)

- Si rempli ou nettoyé sur site de l'exploitation: présence aire fixe ou mobile, ou accès à place collective ou autre aire appropriée
- Pas de trous, fissures, autres manquements, adaptée aux dimensions du matériel
- Installations mobiles avec bord de 15cm mini
- Si aire fixe de remplissage seulement: aucun trou, pas d'écoulement de l'eau, sous couvert, bordure intacte, matériel absorption PPh disponible (pompe, sciure...)

Non conformités observées

- Effectué à la parcelle
- Sur place non étanche (gravier, fissures, zone pavée, ...)
- Sur point d'eau communal
- Absence d'absorbant



Réglementation et contrôles

Remplissage et nettoyage pulvérisateurs

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)	Non conformités observées
<ul style="list-style-type: none">- Si rempli ou nettoyé sur site de l'exploitation: présence aire fixe ou mobile, ou accès à place collective ou autre aire appropriée- Pas de trous, fissures, autres manquements, adaptée aux dimensions du matériel- Installations mobiles avec bord de 15cm mini- Si système de traitement, pas de fuite visible (conduites, stockage)- Collecte de l'eau de nettoyage (réservoir lisier, ou autre stockage ou système de traitement)- Si stockage avec système à paroi simple: bac de rétention et sous couvert- Si stockage dans ancien réservoir à lisier: attestation d'étanchéité	<ul style="list-style-type: none">- Aire non étanche- Grilles connectées aux eaux claires ou eaux usées- Connexion ancienne fosse «jamais vidée»- Station de lavage auto → non autorisé

Réglementation et contrôles

Stockage carburants, graisses, huiles

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)

- Construction empêche tout écoulement ou cuve de rétention de 100% du volume du plus grand contenant
- Cuve de rétention sans fuite visible
- Présence de matériaux absorbants

Non conformités observées

- Cuve de rétention trop petite (ou absente)
- Absence d'absorbant
- Robinet à l'extérieur du bac de rétention



Réglementation et contrôles

Poste de ravitaillement carburants

Contrôles: seulement pour pompes stationnaires

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)

Absence de trous, fissures
Si non couverte, eau évacuée dans fosse à lisier, cuve
stockage ou eaux usées après séparateur d'huile

Non conformités observées

Aire non étanche
Aire non couverte et connectée
directement aux eaux claires ou eaux
usées

*Connexion aux eaux usées admise si
présence de décanteur, séparateur d'huile
à fermeture automatique, chambre de
contrôle*



Réglementation et contrôles

Remplissage carburant

- Place couverte et sol étanche
- Pas d'écoulements possibles aux eaux claires et usées ou dans le terrain
- Volume de rétention min 1 m³
- Présence d'absorbant
 - Produits spécifiques
 - Sciure
 - Litière pour chats



Bordure

Réglementation et contrôles

Pâturages

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)

Pas de grand borbier ou de grande surface dépourvue de végétation. De telles surfaces sont clôturées etensemencées ou alors les pâturages font l'objet d'une rotation régulière.

Abreuvoirs et mangeoires fixes avec revêtement du sol.

Pas d'accumulation locale excessive d'excréments.

Non conformités observées

- Bourbiers autour des abreuvoirs et des râteliers



Réglementation et contrôles

Avaloirs et grilles d'eaux claires

Exigences (KVU-CCE-CCA v.17/08/21)	Non conformités observées
Installations disposées ou protégées pour qu'aucun élément polluant (fertilisant / PPh) ne parviennent au milieu aquatique	Absence de protection



Aides financières pour les mises aux normes

**30 mio AF accordés
pour le crédit cadre 2022-2023**

- **80.-/m³ pour fosses** (max 30% en plaine et 40% en ZM)
- **fumières** : max 30% en plaine et 40% en ZM et préalpines de collines
- **60.- par m²** pour les couvertures de fosses
- Soutien à l'investissement pour la création d'infrastructures de remplissage et de lavage des pulvérisateurs: forfait pour place en dur, couverture, stockage et traitement des effluents

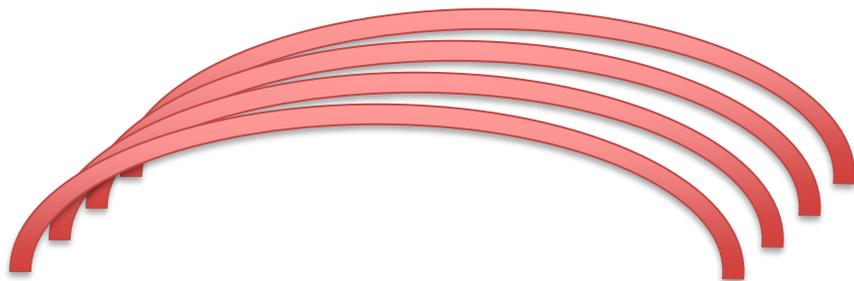


Démarches et aides

Aides financières possibles (01/01/2023)



COUVERTURE



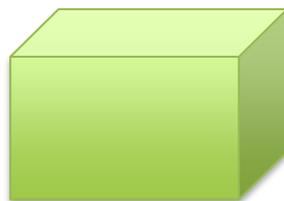
CHF 25.- par m²
Max. 80m² soit CHF 2'000.-

PLACE



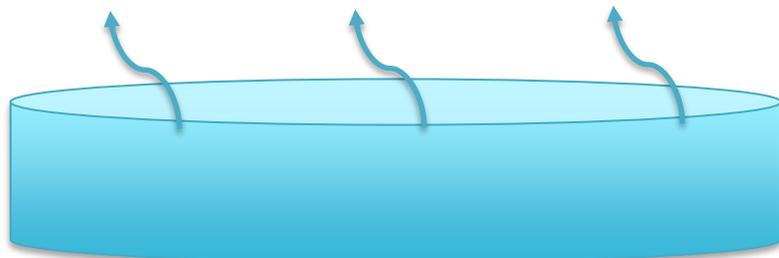
CHF 75.- par m²
Max. 80m² soit CHF 6'000.-

STOCKAGE



CHF 250.- par m³

TRAITEMENT



CHF 250.- par m²
d'évaporation

2 x le montant de la Confédération

Réglementation et contrôles

Sources d'informations



www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/vulgarisation-agricole/remplissage-et-lavage-du-pulverisateur

www.vd.ch/themes/environnement/eaux/protection-des-eaux-epuration-pgee-agriculture-biologie-et-chimie-des-eaux/agriculture



www.kvv.ch/fr/groupe-de-travail?id=219

<https://produits-phytosanitaires-et-eaux.ch/>



www.bonnepratiqueagricole.ch



www.prometerre.ch/actualites/conseils-en-protection-des-eaux

<https://vitiplus.ch/protection-des-eaux/>



Proconseil

Une filiale de Prométerre

